Un moulin à Villeherviers : Le Moulin Neuf

La première apparition de «Moulin Neuf» est dans le Cartulaire de l'Abbaye du Lieu-Notre-Dame (in Abbé Plat- Romorantin 1892) En février 1237, Hervé de Tracy, écuyer, seigneur de Villeherviers, et deux de ses sœurs, Agnès et Maline, donnent aux Religieuses de l'Ordre de Saint-Bernard de l'Abbaye Royale du Lieu-Notre-Dame, dont font partie quatre de leurs sœurs, la part qui leur revient dans « l'hérédité » de leur père et de leur mère, à savoir : Les Moulins-Neufs, situés sur la Sauldre, paroisse de Villeherviers, avec leurs dépendances et leurs tributs accoutumés, plus le droit de prendre, suivant l'usage, de l'argile dans toutes les terres de la Seigneurie pour l'œuvre des dits moulins.

En 1243, P. de Pallart, chevalier, et sa femme font au couvent cistercien l'abandon de leur droit sur le motage et autres revenus du Moulin Neuf moyennant 18 deniers de cens que le couvent s'engage à verser audit chevalier.

En 1246, Hervé de Tracy, sa femme Alix et son frère Ours, vendent à l'abbaye du Lieu-Notre-Dame, les eaux de la Sauldre jusqu'au Moulin Neuf, moyennant 85 livres, en échange les soeurs abandonnent 2 setiers de seigle de rente perpétuelle à elles dues par les vendeurs.

Le 8 mai 1247, il est fait mention de deux moulins, l'un à blé, l'autre à drap.

(in Loir-et-Cher historique 1893 Col 89)

En avril 1254, ils abandonnent le Moulin Balletan, auparavant détruit en aval de Villeherviers avec les terres friches, et les droits sur la rivière jusqu'à Moulin Neuf.

En mars 1260, ils abandonnent leurs droits sur la Sauldre entre Moulin Neuf et Bois Marteau.

En août 1261, Mathieu de Charnay vend aux religieuses les eaux de la Sauldre à partir de Moulin Neuf moyennant 7 livres et demi.

in Loir-et-Cher historique 1893 Col 89

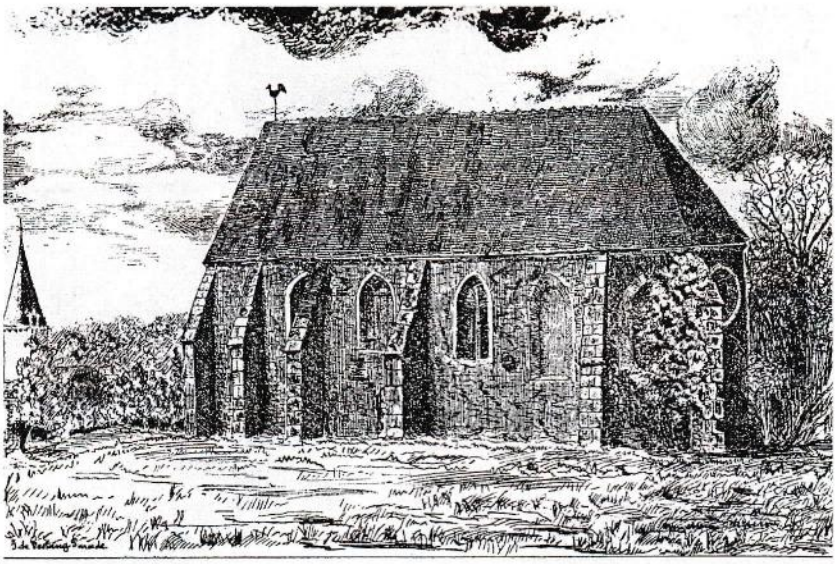

ANCIENNE CHAPELLE DE L'ABBAYE DU LIEU NOTRE-DAME *(Etat actuel).*

Le site de Moulin Neuf et les moulins à blé et à drap resteront la propriété de l'Abbaye Royale de l'Ordre Cistercien de Saint-Bernard du Lieu-Notre-Dame-Lès-Romorantin jusqu'en 1789, à la Révolution française. L'abbaye située à une lieue de Romorantin, doit sans doute son nom à la distance qui la séparait de cette ville. Elle fut fondée vers 1220. L'histoire retient que ce fut par Isabelle, (ou Elisabeth), de Blois, fille du Comte Thibaut V. Quant à ses Religieuses, elles étaient communément appelées « les Cisterciennes » ou plus familièrement « les Nonnes Blanches » à cause de la couleur de leur robe.

Nous avons eu accès aux registres paroissiaux du XVIIIe siècle et trouvés quelques-uns des meuniers fermiers des Moulin Neuf et Moulin Baltan.

Au Moulin Neuf, entre 1722 et 1732, les meuniers, Jean Asché et Marie Anne Lonque ont six enfants, dont deux décèdent. Ils exploitent le Moulin Neuf avec un associé, Jean Rifé qui décède le 23 octobre 1735 à 42 ans.

Au Moulin Baltan, entre 1721 et 1730, les meuniers, Pierre Boutron et Marie Bonnin ont cinq enfants dont trois décèdent Et le meunier décède le 11 janvier 1729, il est inhumé à l'église. Entre 1732 et 1742, les meuniers Silvain Gigot et Marie Bonnin ont cinq enfants.

Au Moulin Neuf, Jacques Cartier, domestique, âgé seulement de 40 ans, meurt « écrasé par une roue du moulin qu'il déglaçait », il est inhumé le 7 janvier 1757.

Au Moulin Baltan, Louis Renault est mentionné le 28 août 1753, et le 13 juin 1759, âgé de 56 ans, il est inhumé dans l'église de la paroisse. Suite à ce décès, le 28 juin, il est procédé à l'inventaire des biens du meunier, et sa veuve, Thérèse Toteau, doit aux Religieuses 251,5 livres pour le restant du bail du moulin.

A Moulin Neuf, le 22 juin 1759, il est procédé à une vente des effets mobiliers du meunier défunt, François Girault, et de Françoise Joneau sa veuve. Dame Girault, la meunière de Longueval, a acheté.

A Moulin Neuf, le 3 novembre 1760, il est procédé à une estimation des meules, meulages, tournants et virants du moulin à blé, pour un total de 320 livres ; et à un inventaire du moulin foulon, au moulin à drap, pour un total de 227 livres.

Le 16 novembre 1770, a lieu une très forte inondation de la Sauldre. Les échevins demandent du secours. Le curé de Romorantin note les détails de la catastrophe, du jeudi 20 novembre : les deux ponts ont été renversés, plusieurs maisons détruites, le moulin de la ville emporté, sept personnes noyées, et le meunier du moulin du chapitre a disparu.

Un moulin à Villeherviers : Le Moulin Neuf

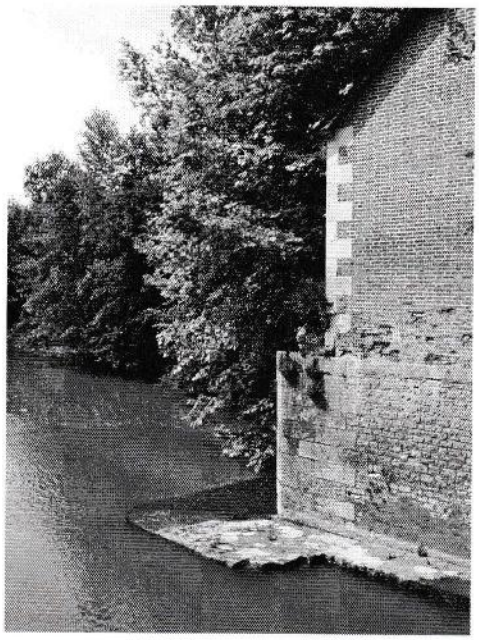

Le pont de la ville sera reconstruit en 1775.

Le 2 décembre 1773, un bail est signé devant notaire entre Symphorien Reidet pour l'abbaye royale du Lieu-Notre-Dame et Marguerite Cuisinier veuve de François Levêque et son père Silvain Cuisinier, meuniers et fermiers pour le Moulin Neuf et le Moulin Baltan. Il est précisé qu'il y a trois meules au Moulin Neuf, deux à moudre le bled et une à fouler le drap, avec maison du meunier, granges, toits à bestiaux, prés, terres labourables ; et une meule à bled au Moulin Baltan, avec maison du meunier, grange, toit à bêtes, cour, jardin, pré, vignes, terres labourables et « deux septrées de bruères » le tout pour neuf années. Il est fait référence aux droits seigneuriaux des moulins et dépendances : un setier de blé seigle envers le châpitre de Saint Thaurin, pour le Moulin Neuf ; dix sept setiers de seigle envers la cure de Villeherviers, une géline et deux deniers de cens envers la seigneurie du Portail, pour le Moulin Baltan. Ils n'ont le droit, ni de couper les arbres, ni de pêcher. Par contre, le bailleur s'engage à leur fournir un bateau pour aller d'un moulin à l'autre. Le présent bail moyennant la somme de 700 livres pour chacun, savoir 350 livres le jour de Pâques et 350 le jour de Toussaint. (in registres paroissiaux de Villeherviers. H Leclerc)

Le 30 mai 1781, un bail pour le Moulin Neuf et le Moulin Baltan est signé à Pierre Duvau, meunier pour 9 ans à commencer en 1782, moyennant la somme de 900 livres, 6 poulets, un gasteau aux noix, et la somme de 10 livres « en menus suffrages conduits à l'abbaye en deux termes égaux à Pâques et à la Toussaint ». (A.D. Loir-Cher - 50H15)

Le 20 octobre 1790 une estimation est menée, le 25 février 1791, des enchères et le 11 mars 1791, une adjudication par François Vallet, notaire demeurant à Romorantin, nommé expert pour les biens nationaux, et Pierre Denis, marchand fermier demeurant au bourg de Courmemin nommé expert par la municipalité de Romorantin ; enregistrés au comité d'aliénation le 20 septembre, directoire du district, le 8 novembre tous deux assermentés au baillage de Romorantin. Suit la description du Moulin Neuf, et de ses trois roues situées sur la Sauldre, avec des prés de huit journées au nord ; et du Moulin Baltan, sur un bras de la Sauldre au midy de ladite rivière, et de sa roue à moudre bled, il est précisé que « les bâtiments où sont placées lesdites roues, construits sur pilotis en bois sur ladite rivière, couverts à thuile avec droit d'eau et de pêche aussi appartenant et dépendant dudit moulin »... ainsi que « deux journées de mauvaise vigne situées aussy proche ledit moulin ». Le bail de Pierre Duveau fermier doit s'achever « à la Toussaint 1791, moyennant 900 livres, 22 septiers de bled, mesure de Romorantin, et un gâteau de ris, valeur de 6 livres, revenant à la somme de 1 116 livres et 2 sols ». (Archives Départementales - Loir et Cher Q 1245)

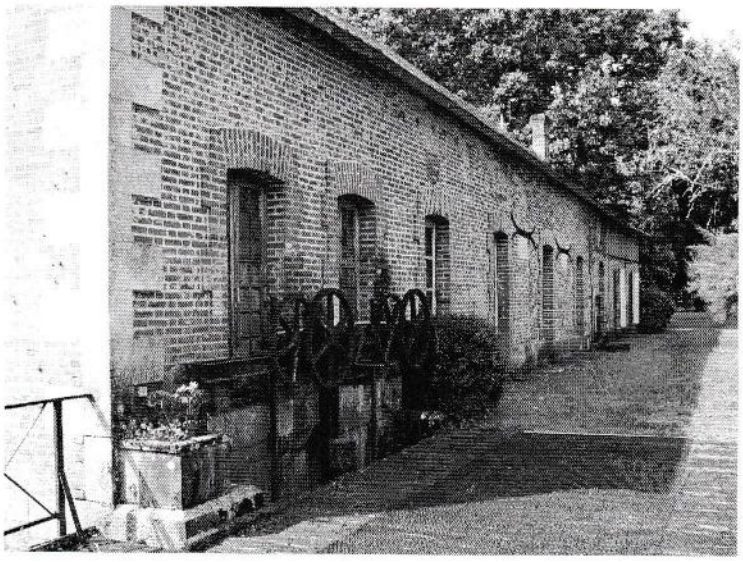

Les moulins sont estimés, compte tenu de leur état, à 11 500 livres auxquelles s'ajoutent les bois et droits de pêche, soit un total de 13 394 livres.

(in Mémoire de Maîtrise : « Meuniers et moulins à eau de la Sologne romorantinaise dans la 1ère moitié du XIXe siècle.» SAHAS N°146)

Moulin Neuf est acquis en 1791 à titre d'adjudication des biens de l'Abbaye du Lieu-Notre-Dame par Paul Lanson, bourgeois d'Orléans, châtelain du Portail et propriétaire de la Chansonnerie à Villeherviers. Il loue le moulin à Simon Girault.

Le 3 Thermidor, an VIII, Moulin Neuf est acquis par Tivier Leroy, autre riche propriétaire résidant au château de Beauvais à Romorantin, fils de notaire. Lors de la vente, il y a deux moulins à bled et un moulin à drap. Tivier Leroy reconstruit le moulin foulon qui sera le Moulin Neuf. Il sera ainsi à côté des autres moulins à blé et du vieux moulin à foulon dans le site de Moulin Neuf.

Entre l'an IX et l'an XII, aux moulins se succèdent, Michel Germain, Jean Germain, Georges Girault, Claude Souchet-Cognay et Jean Marie, ces deux derniers se partageant les deux piles du moulin qui tournent encore, chacun trois jours par semaine.

Les moulins à foulon sont loués à deux fermiers différents, l'un à Nicolas Bigot père et Etienne Bigot fils, l'autre à Souchay, puis en 1808 à Theillay et à Lèze.

En 1817, les frères Normant achètent Moulin Neuf pour 24 000 francs. Ils y font de grandes transformations pour y établir une usine de drap.

Le drap est une tradition qui semble remonter aux XVIe ou XVIIe siècles en Sologne. Elle découlait de l'abondance des troupeaux de moutons. Les laines y sont fort estimées et on y travaille en draps et en serges, qui se débitent partout sous le nom de draps du Berry et de Romorantin. Divers moulins foulaient le drap et il existait à Romorantin une foire spéciale pour les draperies. (in «La Sologne - Histoire d'une région»)

Mais, l'aventure des usines Normant à Romorantin, c'est une autre histoire...

D.G.-A.